

La crainte de la justice rwandaise justifie-t-elle que la France trahisse ses valeurs de justice et de démocratie ?

Depuis la prise du pouvoir par Habyarimana en juillet 1973 jusqu'en 1990, soit pendant 17 ans, le Rwanda n'a connu aucun conflit interethnique. C'est l'invasion du Rwanda, en octobre 1990 à partir de l'Ouganda, par une organisation politico-militaire tutsi, dont l'objectif était de conquérir le pouvoir par la force, qui fut à l'origine du drame que vit jusqu'aujourd'hui le peuple rwandais. Le conflit a été ensuite exporté en République Démocratique du Congo (RDC), étendant ainsi la tragédie aux populations congolaises du Kivu.

La guerre contre le Rwanda peut être divisée en deux phases. La première va du 1^{er} octobre 1990 au 5 avril 1994. Pendant cette période, les combats ne duraient que quelques jours et étaient restreints à une petite partie du pays. L'administration fonctionnait normalement sur le reste du territoire. La conclusion d'un cessez-le-feu et l'intervention des autorités parvenaient à endiguer les massacres de représailles. Au cours de cette phase ils ont été fort limités du moins du côté gouvernemental. L'on peut dire même que, à part quelques incidents intervenus à la suite des assassinats des responsables politiques hutu (Ndandaye Melchior, président burundais démocratiquement élu, Gatabazi Félicien et Martin Bucyana, respectivement présidents du Parti Social Démocrate et de la Coalition pour la Défense de la République) le calme s'était installé au Rwanda après la signature des Accords d'Arusha le 4/08/1993. C'est pour cette raison que, le Conseil de Sécurité de l'ONU et le Groupe International des Eminentes Personnalités de l'OUA, dans leur rapport du 07 juillet 2000, ont considéré que le « génocide » rwandais n'a débuté qu'en 1994, le 12 avril précisément pour les experts de l'OUA (actuellement UA)¹.

La deuxième phase commence avec l'attentat terroriste contre le président Habyarimana qui créa un vide politique et plonge le pays dans le chaos. Cet assassinat fut le détonateur des massacres des partisans supposés ou réels du FPR qui ont été commis après le 6/04/1994 comme le reconnaissent les experts. Il est, par conséquent, capital qu'une commission internationale d'experts indépendants ou le TPIR mène une enquête sur cet attentat terroriste pour confirmer l'une des deux hypothèses vraisemblables à savoir celles qui impliquent l'une des deux parties en conflit.

L'hypothèse la plus répandue et qui a été propagée par le FPR, ses maîtres et ses thuriféraires, dès les premières heures qui ont suivi l'attentat, attribue la responsabilité de l'assassinat du président Habyarimana aux extrémistes hutus, dirigés par Théoneste Bagosora, étiqueté comme cerveau du génocide et membre de l'Akazu. Le Conseil de Sécurité de l'ONU et la communauté internationale se sont fondés essentiellement sur cette allégation pour affirmer qu'il y a eu planification des massacres des tutsi. L'ancien procureur du TPIR, Carla Del Ponte, souligne l'importance de cette hypothèse dans la décision de l'ONU, en déclarant en 2000 devant la presse danoise que : « S'il s'avérait que c'est le FPR qui a abattu l'avion, l'histoire du génocide devra être réécrite. Le FPR a été jusque là considéré en Occident comme victime et comme celui qui a mis fin au génocide »². Or, jusqu'à ce jour, ni le TPIR, ni un expert indépendant,

ni un témoin crédible, ni un élément matériel, ni un document ne permet de conforter l'hypothèse de l'assassinat du président Habyarimana par les extrémistes hutu.

Par contre, l'autre hypothèse qui en impute la responsabilité au FPR repose sur des éléments crédibles et solides que l'on peut regrouper en quatre catégories.

1. Les témoignages des transfuges du Front Patriotique Rwandais (FPR)

Selon les témoignages des transfuges du FPR tels que Jean Pierre Mugabe, Déo Mushayidi, Aloys Ruyenzi, Abdul Josua Ruzibiza et bien d'autres, c'est le FPR qui a conçu et exécuté l'attentat contre le Falcon présidentiel où périrent le président rwandais, son homologue burundais ainsi que les membres de leur suite dont le chef de l'Etat-Major de l'armée rwandaise. Le fait que l'un d'eux, Joshua Ruzibiza, se rétracte ne change rien dans la mesure où son témoignage est confirmé par d'autres témoins crédibles et par des éléments matériels. De plus, rien ne justifie qu'on croie à sa nouvelle version plutôt qu'à l'ancienne que Claudine Vidal et André Guichaoua, qui ont respectivement préfacé et postfacé son livre « Rwanda. L'histoire secrète », disent avoir pris soin de vérifier, en recoupant son témoignage avec les informations reçues des témoins autres que ceux connus par lui. Sa première version est probablement la vraie. Il est difficile de croire que cet individu s'est donné la peine, de sa propre initiative, d'écrire un livre, de donner des interviews et de témoigner auprès des juges français Jean-François Bruguière et espagnol Fernando Merelles ainsi que du TPIR pour raconter des bobards. S'il n'est pas stupide il devait savoir qu'un faux témoignage est punissable. Pourquoi s'est-il alors désavoué ? Peut-être qu'il a été menacé ou soudoyé par le FPR. Attendons qu'il s'explique devant les diverses juridictions sur ses prétendus mensonges.

2. Les enquêtes

Les trois enquêtes qui ont été menées sur l'assassinat du président Habyarimana ont toutes conclu à la responsabilité du FPR et en particulier de son chef, Paul Kagame. Il s'agit de l'enquête de l'expert du TPIR, l'australien Michael Hourigan et de celles des juges français Jean-François Bruguière et espagnol Fernando Merelles.

3. Les positions de Paul Kagame et du TPIR

Peu avant le 6/04/1994, Paul Kagame a confié à son ami, le lieutenant-général Roméo Dallaire, commandant de la MINUAR, qu'une catastrophe allait s'abattre sur le Rwanda et que ses frères tutsis auront à payer un prix pour la cause comme il le raconte dans son livre « J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda »³³. Certains experts refusent encore d'admettre l'idée que le FPR, organisation politico-militaire tutsi, ait instrumentalisé et sacrifié les Tutsi de l'intérieur pour accéder au pouvoir. Les uns le font de mauvaise foi, les autres parce qu'ils ont, peut-être, du mal à se figurer que quelqu'un soit aussi machiavélique. Ils ignorent sans doute que les féodo-monarchistes considéraient les Tutsi de l'intérieur comme des traîtres parce qu'ils avaient collaboré avec les pouvoirs hutu. C'est donc une erreur de jugement d'assimiler le FPR à tous les Tutsi comme l'ont fait les tueurs en 1994. Les Tutsi de l'intérieur qui ont survécu aux massacres sont presque aussi exclus que les Hutu du pouvoir par le régime

FPR et représentent la grande partie des réfugiés tutsi qui l'ont fui. La plupart des postes de pouvoir réel sont occupés par les anciens réfugiés tutsi et en particulier par ceux venus de l'Ouganda.

Une autre attitude qui tend à cautionner l'hypothèse de l'implication du FPR dans l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana est le rejet par le régime de Kagame de toute investigation sur ce crime de guerre. Il fait en tout cas montre d'un manque de diligence incompréhensible. Si c'étaient les extrémistes hutu qui avaient abattu l'avion du président, le régime actuel du FPR ne s'opposerait pas à une enquête sur cet attentat terroriste par une commission internationale indépendante. Au contraire il se serait empressé de l'exiger. De même le TPIR ne prétexterait pas que ce crime ne relève pas de sa compétence alors qu'une enquête sur ce meurtre lui fournirait une preuve irréfutable de la planification des massacres des tutsi, qu'il n'a jamais pu établir. Il est significatif qu'il ait adopté cette position après que son enquêteur Michael Hourigan ait découvert que ce n'étaient pas les extrémistes hutu mais le FPR qui était à l'origine de l'assassinat du Président Habyarimana. Il a d'ailleurs tenté de dissimuler cette information à l'opinion publique en plaçant sous scellé, avec la complicité du Secrétariat de l'ONU, le rapport de son expert, daté du 01 août 1997. Sans la révélation du journal canadien, le National Post du 01 mars 2000, la communauté internationale n'aurait jamais soupçonné son existence.

4. L'élément matériel.

D'après un rapport manuscrit du lieutenant ingénieur Augustin Munyaneza, deux lanceurs de missiles ont été découverts le 25 avril 1994 à Masaka, lieu des tirs des missiles qui ont abattu l'avion du président Habyarimana, par la population qui fuyait l'avancée du FPR. Ces lanceurs portaient les numéros de série 048704814 et 048704835 et d'autres inscriptions en russe qui permettent d'établir qu'il s'agit des SAM16 et non des Sam7 ? Aucune commission nationale ou internationale ne s'est prononcée pour ou contre l'une des deux thèses. Elles se sont contentées de recommander une enquête internationale après avoir brouillé les cartes par des observations superficielles. Ainsi la Mission d'information parlementaire française n'a pas dérogé à la règle. Elle a préféré émettre des observations sur chacune d'elles ? Concernant la responsabilité du FPR elle a fait remarquer que l'armée rwandaise a récupéré des missiles SAM 16 sur la rébellion et que la photographie d'un des lanceurs laisse penser qu'il n'avait pas été utilisé. Or l'armée n'a récupéré qu'un seul missile le 18 mai 1991, qu'il n'a pas pu employer seul pour tirer deux fois de façon rapprochée sur le Falcon présidentiel. De plus l'armée rwandaise n'était pas entraînée à l'utilisation des missiles sol-air puisqu'elle n'en avait pas et que le FPR ne disposait pas d'avion de combat. Quant au fait que la photographie montre un lanceur avec un tube, une poignée de tir, une pile et des batteries, (si c'est vrai) il est possible que ces éléments restent en place, après le premier tir, dans la mesure où il est réutilisable.

Les remarques de la Mission d'information française ne sont pas de nature à remettre en question la thèse de la responsabilité du FPR dans l'assassinat du Président. Au contraire. La Mission admet que les missiles dont les numéros sont repris ci-dessus provenaient d'un lot appartenant à l'Ouganda et que l'un de

ces deux numéros correspond bel et bien à celui qui figure sur la photographie qui lui a été remise par l'exécutif français. Il suffisait de chercher ce qu'il était advenu du seul missile dont la prise sur le FPR est certaine pour écarter l'idée qu'il aurait servi à abattre l'avion du Président ou qu'il est le même que l'un de ceux qui sont indiqués dans le rapport du lieutenant ingénieur A. Munyaneza. Et puis, faut-il le rappeler, toutes les enquêtes sur l'attentat ont désigné le FPR comme responsable et jusqu'à présent seul le FPR s'oppose à toute investigation par une commission internationale indépendante alors que ceux qui sont considérés comme des extrémistes hutu ne cessent de la réclamer. L'opposition du FPR à toute enquête par une organisation internationale sur cette affaire équivaut manifestement à un aveu de culpabilité. Malgré les recommandations des divers experts et pays, aucune commission internationale indépendante n'a été créée pour enquêter sur cet attentat qui a déclenché le drame rwandais et que la communauté internationale attribue aux extrémistes considérés comme les planificateurs des massacres des Tutsi.

Si le FPR ne se sentait pas responsable il aurait accepté sans hésiter une enquête internationale et les suspects rwandais accusés par la France se seraient tous présentés spontanément pour défendre leur innocence devant la justice française qui est censée être équitable et indépendante et n'essaieraient pas d'échapper, avec l'aide de leur ami Bernard Kouchner, à la justice par un arrangement politique avec la France.

Il est donc clair que l'élément principal sur lequel se sont basés le Conseil de Sécurité de l'ONU et divers experts pour affirmer que les massacres des Tutsi avaient été planifiés par ceux qui sont désignés comme extrémistes hutu est faux ou du moins n'a pas encore été établi.

L'autre élément important avancé par le FPR et ses suppôts pour accrédi ter l'idée de la planification des massacres des Tutsi est le témoignage d'Abubacar Turatsinze, relatif à une prétendue préparation des Intérahamwe à tuer les Tutsi. Le lieutenant-général Roméo Dallaire l'avait consigné dans le fameux fax du 11 janvier 1994. Mais, par la suite, la crédibilité du témoin a paru douteuse. Ce qui expliquerait que Dallaire ait décidé de ne pas envoyer le document à ses supérieurs à l'ONU puisque aucun original n'a été trouvé dans les archives du secrétariat général de l'ONU et que Faustin Twagiramungu, ex-premier ministre du gouvernement FPR, ait contredit le témoin qu'il avait pourtant recommandé à Roméo Dallaire, dans son témoignage du 30 mai 1997 devant la commission d'enquête parlementaire belge. En effet il a déclaré « ne pas être au courant de la planification des massacres et, à fortiori, du génocide, à l'encontre de l'entièreté de la population tutsi... ».

Enfin, le TPIR, en acquittant, le 19 décembre 2008, du crime de conspiration en vue de commettre un génocide Théoneste Bagosora, qualifié de « cerveau du génocide » et Protais Zigiranyirazo, présenté comme membre influent de l'akazu, a avoué qu'il n'a pas pu réunir, pendant quatorze ans, des arguments qui confirment la propagande du FPR et de ses groupies selon laquelle il a existé des organisations criminelles telles que le Hutu-Power, l'Akazu, l'Amasasu⁴, l'escadron de la mort qui ont planifié les massacres des tutsi.

Tout cela n'était que manipulations et accusations-miroirs. Aucun ordre, aucun procès-verbal d'une réunion, aucun message de fax, aucun télégramme intercepté, bref aucune preuve matérielle n'a été découverte pour attester de l'existence d'un plan élaboré par le régime Habyarimana pour commettre un génocide.

Qualifier de génocidaire le régime Habyarimana où, du reste, l'opposition intérieure était largement représentée à partir du 17 avril 1992 n'a donc aucun fondement. Si le FPR a attaqué le Rwanda ce n'est pas parce que le régime Habyarimana avait commis un génocide ou était sur le point de le perpétrer mais parce que cette organisation politico-militaire, guidée par la vengeance, voulait en provoquer un pour réaliser un coup d'état. Il lui fallait un drame pour usurper le pouvoir et le garder. Sans « le génocide », fonds de commerce du FPR, celui-ci n'aurait pas accédé au pouvoir. N'était-il pas, en fin de compte, naïf de croire qu'une organisation politico-militaire, revancharde et sans assise populaire, adhérerait au processus démocratique prévu dans les Accords d'Arusha ?

En outre, il ne pouvait pas accomplir la mission dont l'avaient chargé les puissances qui l'aidaient, par Museveni interposé, sans s'accaparer de tout le pouvoir. S'il n'avait pas remporté la victoire au Rwanda, il n'aurait pas été en mesure d'envahir également la RDC. Les Américains et les Britanniques ont tout fait pour qu'il gagne la guerre. Ils se sont notamment opposés à toute intervention d'une force d'interposition avant qu'il ne conquière le pouvoir. Eu égard à ces faits, il est injustifié d'accuser la France d'avoir soutenu un régime génocidaire.

Accusations contre la France

Qu'en est-il des autres accusations portées contre la France par les autorités rwandaises ? Elles sont aussi gratuites et mensongères. Il est faux d'arguer que les militaires français ont formé les Interahamwe, terme auquel le FPR donne une définition variable en compréhension et en extension suivant les circonstances (tueurs de tout acabit, hutu adultes et de sexe masculin, etc.) alors qu'il désignait la jeunesse du MRND. Ils ont seulement entraîné les soldats expérimentés de l'armée rwandaise. Le caractère mensonger de cette accusation apparaît nettement lorsque certains témoins dont Jean Carbonare, devenu le principal conseiller de Paul Kagame en 1995, affirme que les militaires français formaient les « Interahamwe » et torturaient des Tutsi à Bigogwe alors que ce camp n'a jamais été un lieu d'encasernement des militaires français.

Il est également contraire à la vérité de prétendre, comme le font les autorités rwandaises, que l'Opération Turquoise a servi à approvisionner en armes les forces armées rwandaises et à offrir aux « génocidaires » une opportunité d'échapper à l'expédition punitive du FPR. Aucun élément n'a montré que cette intervention autorisée par l'ONU a été détournée de sa mission humanitaire. Aucun revirement de la situation de guerre n'a été constaté après son démarrage vers la fin de juin 1994. Le FPR a remporté la victoire quelques jours après l'arrivée des troupes françaises. Par ailleurs, si la France avait fourni des armes aux Forces Armées Rwandaises (FAR), les Etats-Unis n'auraient pas manqué de protester dans la mesure où ils surveillaient l'opération pour s'assurer que la

France n'entraverait pas la victoire de leur serviteur. Remarquons qu'ils s'étaient abstenus lors du vote relatif à la résolution sur l'Opération Turquoise.

L'objectif de l'Opération Turquoise était purement humanitaire. Si les génocidaires ont fui en RDC (ex-Zaïre) avec beaucoup d'autres rwandais, les militaires français ne pouvaient pas les empêcher. Ils n'étaient pas chargés de jouer aux justiciers mais de sauver les gens. A supposer même qu'ils aient été autorisés à les pourchasser, comment allaient-ils procéder pour les distinguer des civils innocents ? Ils ne portaient aucun signe distinctif permettant de les identifier à la vue. Fallait-il prendre tout fugitif pour génocidaire comme le laisse entendre Paul Kagame dans ces divers discours en particulier dans celui qu'il a prononcé le 7 avril 2007 à Murambi dans le sud du pays. Il était évidemment hors de question que la France épousât une telle conception de la justice.

A l'évidence la France n'a ni soutenu un régime génocidaire ni participé au génocide rwandais. Le Président Paul Kagame et ses acolytes, en l'accusant faussement, ne vise qu'une chose : éluder la justice. Leur stratégie consiste à culpabiliser la communauté internationale d'avoir abandonné les Tutsi à leurs bourreaux hutu et à se présenter comme des héros qui auraient arrêté le génocide et sauvé les Tutsi. Ils s'acharnent singulièrement sur la France pour deux raisons principales. D'une part, elle les a empêchés de s'emparer rapidement du pouvoir par la force et d'autre part et surtout un juge antiterroriste français, Jean-Louis Bruguière, a osé les inculper du crime de conspiration en vue de commettre un attentat contre l'avion du président Habyarimana dans lequel sont morts, entre autres, deux pilotes français.

Les autorités françaises ne doivent pas céder au chantage d'une poignée d'individus criminels qui s'accrochent désespérément au pouvoir dans le but de se ménager une immunité qui les protégera contre les poursuites judiciaires ou la vindicte populaire. Le titre de héros dont ils se parent ne les exonère pas de leurs crimes éventuels d'autant plus que l'idée qu'ils auraient arrêté le génocide et sauvé les Tutsi ne correspond pas à la réalité .

En effet, les massacres de représailles ont été provoqués par la guerre que le FPR a déclenchée en octobre 1990. Avant ce conflit, les Tutsi et les Hutu de l'intérieur n'étaient pas entrain de s'entretuer et rien n'indiquait qu'ils allaient le faire.

Et puis, sans l'assassinat du Président Habyarimana, les massacres de représailles n'auraient pas repris le 6 avril 1994. Le FPR a volontairement créé une occasion d'engager à nouveau les hostilités et de torpiller les Accords d'Arusha parce qu'il avait constaté qu'il n'avait aucune chance de gagner les élections prévues dans les deux ans suivant l'instauration des institutions de transition à base élargie. Les élections tenues, à sa demande, en novembre 1993, dans la zone qu'il occupait à ce moment lui avaient confirmé qu'il n'était pas populaire. Ses victoires électorales actuelles ne s'expliquent que par la tricherie et par le système de terreur qu'il a instauré au Rwanda.

Enfin, c'est le FPR et ses parrains américains et britanniques qui ont rejeté les propositions de cessez-le-feu et de force d'interposition qui lui ont été faites le 9 et le 12 avril 1994 par l'armée rwandaise et le gouvernement intérimaire afin de

pouvoir arrêter les massacres. S'ils y avaient souscrit, il aurait été possible de sauver beaucoup de gens qui ont été massacrés après le 12 avril par les deux parties au conflit.

Le président Paul Kagame et ses complices se présentent non seulement comme des héros mais aussi comme des victimes en confondant abusivement les Tutsi et le FPR composé principalement d'anciens réfugiés tutsi majoritairement venus d'Ouganda. C'est pour cette raison qu'ils tiennent à ce qu'aucune enquête sur l'attentat contre le Falcon présidentiel ne soit diligentée car ils craignent que tous les survivants Tutsi ne soient convaincus définitivement de l'implication du FPR dans ce crime et ne comprennent que cette organisation les a, en fin de compte, instrumentalisés et sacrifiés. Par cet acte terroriste, le FPR les a en effet condamnés soit en offrant aux extrémistes hutu une opportunité de réaliser leur plan si, comme il le prétend, ils avaient réellement planifié les massacres des Tutsi, soit en provoquant sans raison valable les Hutu alors qu'il savait, par l'histoire, que l'assassinat du président Habyarimana entraînerait inévitablement des massacres de représailles comme il en a été le cas lors de celui du roi Rutalindwa, en 1896, par les Abega, clan de Paul Kagame, de l'agression de Mbonyumutwa en novembre 1959 et du meurtre du Président burundais, Melchior Ndadaye en octobre 1993.

Toute personne intelligente pouvait prévoir que ce geste cynique et terroriste serait suivi par un cycle infernal de vengeance mutuelle où les Hutu exerceraient des représailles contre les Tutsi et tous ceux qui étaient considérés à tort ou à raison comme pro-FPR et le FPR contre les Hutu et les Tutsi présumés anti-FPR. C'est par ce phénomène prévisible que les Rwandais de l'intérieur, toutes ethnies confondues : Tutsi, Hutu, Twa, ont payé un lourd tribut à la guerre dite d'octobre. Pour leur rendre justice à tous et pour lutter contre l'impunité, les suspects du FPR doivent aussi être poursuivis car une vie humaine en vaut une autre.

Dans ce combat contre l'impunité, il est souhaitable que Madame Rose Kabuye soit jugée sans pression politique et médiatique afin que, si elle est coupable, elle soit sanctionnée pour les crimes qu'elle a commis. Il faut éviter que les manifestations orchestrées par l'Etat rwandais à son arrestation en Allemagne le 14 novembre 2008 et à son transfèrement en France le 14 du même mois et les déclarations, sans aucun argument, de Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères de la France sur l'innocence (à différencier de la présomption d'innocence) de l'accusée n'influencent le cours de la justice comme ils le souhaitent. La pression sur la justice est courante dans un régime totalitaire, qui ne pratique aucune séparation entre les pouvoirs. Au Rwanda, l'exécutif règne en maître absolu sur tous les autres, impose sa version de ses faits, décide qui doit être jugé ou non, condamné ou non et même celui qui doit être pleuré ou non par les siens à sa mort. La justice n'y est qu'un instrument des autorités politiques. Celles-ci en sont même arrivées à se persuader qu'elles peuvent influencer sur les justices étrangères par la culpabilisation, la victimisation et la manipulation médiatique.

Par contre, cette attitude, de la part d'un ministre du pays de Montesquieu, ancien défenseur des droits de l'homme, est indigne et inexcusable. Eu égard à

sa fonction et à son passé, M. Bernard Kouchner est censé afficher un attachement sans faille au principe de la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, fondement de toute démocratie. En se prononçant de manière péremptoire et intempestive sur l'innocence de Madame Rose Kabuye et sur la non-responsabilité du FPR dans l'attentat contre le président Habyarimana en dépit de l'enquête du juge antiterroriste français, il contredit la justice de son pays comme s'il n'avait pas confiance en elle. Il ne se rend pas compte qu'il donne de la France une image d'une République bananière comme le Rwanda où le pouvoir judiciaire, sous la coupe de l'exécutif, porte souvent de fausses accusations contre les opposants politiques et les victimes de ses escroqueries et de ses crimes afin de disqualifier les premiers et d'empêcher les seconds de mener des actions judiciaires contre les dignitaires du régime.

Pourquoi le ministre Kouchner se sent-il obligé de supplier le Rwanda de normaliser ses relations avec la France alors que ce sont les autorités rwandaises qui les ont rompues ? Est-il prêt à aller jusqu'à un arrangement politique sur la suppression des mandats émis contre les collaborateurs du président rwandais par le juge antiterroriste français Jean -Louis Bruguière ? La France se déshonorerait, si, sur conseil de Bernard Kouchner, ami du dictateur et criminel Kagame, elle retirait les neuf mandats émis contre les collaborateurs du président rwandais en contrepartie de l'abandon des fausses accusations que le Rwanda porte contre les 33 responsables politiques et militaires français. Cet arrangement politique équivaldrait à un aveu de sa culpabilité et à un marché de dupes. Tout accord politique pour renoncer aux accusations mutuelles ne ferait que reporter l'action judiciaire. Il ne l'annulerait pas. Les crimes de guerre et contre l'humanité sont imprescriptibles et la responsabilité est individuelle en matière pénale.

Les 33 personnalités politiques et militaires accusées par les autorités rwandaises n'ont aucun intérêt dans ces combinaisons politico -judiciaires. Elles ne cherchent pas à se dérober à la justice comme les collaborateurs de Paul Kagame. Elles n'ont rien à se reprocher comme elles l'ont souvent répété. Elles n'ont commis aucun crime au Rwanda comme il vient d'être démontré . Au contraire elles y ont mené des actions dont elles devraient être fiers. Le président François Mitterrand a contribué à démocratiser le régime Habyarimana suivant la politique définie au sommet France-Afrique tenu à la Baule du 19 au 21 juin 1990 et à contraindre les deux parties au conflit à négocier. La présence militaire au Rwanda, selon la position officielle, avait pour but non pas de soutenir unilatéralement le régime d'Habyarimana, mais de le pousser à un partage du pouvoir, tout en empêchant l'avancée militaire du Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame, appuyé par l'Ouganda, la Grande -Bretagne et les Etats-Unis. Cette version officielle est corroborée par les faits. Le 17 avril 1992, un gouvernement de transition, dirigé par un premier ministre issu d'un parti d'opposition, avait été mis en place avec des pouvoirs réels. Il est donc abusif de parler du régime Habyarimana à partir de cette date. Le 04 août 1993, les Accords d'Arusha avaient été signés après de laborieuses négociations . Le FPR s'était taillé la part du lion.

La situation a dérapé après le départ des militaires français, qu'avait exigé le FPR. Ils ont quitté le Rwanda le 15 décembre 1993 et les massacres que le Conseil de Sécurité de l'ONU a qualifiés de génocide ont débuté le 6 avril 1994 après l'assassinat du président rwandais. Les militaires français ont en fait joué le rôle de force d'interposition entre octobre 1990 et décembre 1993. S'ils y étaient restés, aucune catastrophe ne se serait produite. Les responsables politiques français avaient compris que la volonté du FPR, sans assise populaire, de s'appropriier tout le pouvoir par la force conduirait à un drame. Les faits leur ont donné raison. D'autres personnalités politiques commencent à réaliser que la France avait vu juste. Ainsi Herman Cohen, ancien sous-secrétaire d'Etat américain aux Affaires africaines regrette que les Américains n'aient pas bien analysé le désastre que l'invasion des membres de l'armée ougandaise provoquerait. Il ajoute que, s'ils avaient correctement mesuré le risque de cette attaque, ils ne l'auraient pas tolérée sans rien dire⁵. Est-il de bonne foi ? Difficile à croire quand on sait qu'ils ont contré la requête de la France pour l'envoi d'une force d'interposition lorsqu'il est apparu clairement qu'un drame se déroulait sur le sol rwandais et qu'ils n'ont pas appuyé l'Opération Turquoise à finalité humanitaire.

Les FDLR comme prétexte

En tous les cas, l'important, pour le moment, est de mettre fin à l'insécurité, à l'instabilité, aux graves violations des droits de l'homme, aux massacres et aux déplacements des populations que connaît la région des Grands Lacs depuis l'invasion du Rwanda par le FPR. Mais comment ? Les diverses solutions proposées par les soi-disant experts de la région des Grands Lacs montrent que ceux-ci proposent des expédients au lieu de s'attaquer aux causes réelles de la tragédie que subissent les peuples rwandais et congolais. Les causes réelles de l'instabilité dans la région ne sont ni la présence des FDLR (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda) en RDC ni l'absence d'un marché commun entre les pays de la région des grands lacs.

Les FDLR sont une conséquence et non une cause de l'instabilité. En insistant sur le désarmement et le rapatriement des membres des FDLR, les autorités de Kigali essaient de détourner l'attention de la communauté internationale de la solution politique, la seule susceptible de ramener une paix durable au Rwanda et de rétablir un voisinage pacifique. A l'issue des négociations engagées à Rome, sous la médiation de Sant'Egidio, les responsables politiques des FDLR s'étaient engagés à ne pas recourir à la force pour rentrer au Rwanda. Mais, ils avaient exprimé deux exigences : un dialogue inter-rwandais et des garanties sécuritaires de la communauté internationale en faveur de tous ceux qui décideraient de retourner au pays natal. A ces deux conditions, le président Kagame a opposé une fin de non recevoir catégorique et même menacé de poursuivre judiciairement ceux qui songeraient à revenir car, pour lui, ils chercheraient à achever l'œuvre de génocide qu'ils ont commencée en avril 1994 au Rwanda. Cette étiquette de génocidaires collés à tous les membres des FDLR n'a aucun fondement. La majorité des membres des FDLR sont des jeunes qui, en raison de leur âge, n'ont pas trempé dans les massacres de 1994. Les autres militaires ne représentent qu'une infime partie et ils ne sont pas

nécessairement des criminels sauf si s'opposer à la dictature du FPR est un crime. Le problème des criminels rwandais qui auraient élu domicile en RDC serait mieux résolu par la coopération judiciaire entre les deux pays que par l'opération pour le moins curieuse où un gouvernement invite une armée d'un pays envahisseur à venir l'aider à assurer la paix. Que deviendront tous les réfugiés qui n'ont commis aucun crime mais qui ne veulent pas rentrer au pays pour des raisons politiques.

L'on n'a pas le droit de renvoyer des gens dans un pays totalitaire où il risque leur vie. Tous ces réfugiés sont considérés par les autorités rwandaises comme des opposants politiques ou des génocidaires ce qui, pour elles, est équivalent dans plusieurs cas.

Le FPR et ses parrains, par un système d'amalgame entre génocidaires et opposants, utilisent les FDLR comme prétexte pour abuser les Congolais et la communauté internationale sur les causes réelles de l'instabilité en RDC. La décision soudaine de Paul Kagame d'éliminer cette organisation politico-militaire alors que jusque là il se contentait d'en user comme alibi pour continuer à piller les ressources de la RDC est probablement dictée par la prévision d'un changement de politique de son mentor américain dans la région des Grands Lacs. Il est possible aussi que l'opération conjointe menée par l'armée rwandaise et congolaise contre les FDLR couvre un agenda caché du Rwanda avec la complicité de certaines autorités congolaises. Il y a lieu de penser que le patron du FPR cherche, par exemple :

- à écarter le général Nkunda, devenu plus encombrant qu'utile, tout en s'assurant qu'il ne tombera pas dans les mains d'une justice autre que rwandaise où il risquerait de révéler quelques vérités gênantes pour le pouvoir de Kigali;
- à redorer le blason de l'armée rwandaise, terni par les atrocités commises par le CNDP, rébellion soutenue par le Rwanda et à garder ainsi le mythe d'une armée rwandaise disciplinée qui ne commet pas de crimes comme les armées bantu. Il pourra aussi attribuer le retour éventuel de la sécurité au Kivu à la neutralisation et au désarmement des FDLR plutôt qu'à la cessation des hostilités des rébellions tutsi soutenues par le Rwanda, à la suite de la menace du Président Obama de rendre responsables de l'instabilité en RDC les rébellions étrangères qui y sévissent. L'opinion internationale et congolaise n'y verra que du feu. La manipulation aura encore fonctionné.
- à infiltrer des militaires rwandais dans la faction dissidente du CNDP en vue de noyauter davantage l'armée congolaise au moment de l'intégration des soldats de cette rébellion tutsi ;
- à faciliter la conquête de la province du Kivu par le CNDP en affaiblissant militairement les FDLR dont les autorités rwandaises craignent la collaboration avec les FARDC ;

Quel que soit l'objectif secret de cette action, le désarmement et le rapatriement des membres des FDLR, opérations difficiles et délicates, n'apporteront pas la stabilité à long terme dans la région. Ils ne feront que renforcer, pour un moment, un dictateur qui, apparemment est incapable de se valoriser autrement que par les guerres, la manipulation et la cruauté. Tôt ou tard son régime totalitaire

s'écroulera en dépit de l'appui de ses mentors anglo-saxons. C'est une règle implacable. Tout peuple opprimé, méprisé, frustré finit par se libérer. Les Blancs de l'Afrique du Sud, bien que disposant d'une forte armée et du soutien des Américains et des Britanniques, n'ont-ils pas été forcés de se plier à la démocratie et à composer avec la majorité noire. Et si le Rwanda n'a pas, à ce moment là, son Mandela et son De Klerk un nouveau cataclysme s'abattra sur ce pays à mille malheurs.

Quid des plans Cohen et Sarkhozy ?

La création d'un marché commun dans les conditions que suggèrent Herman Cohen⁶ et Nicolas Sarkozy⁷, président de la République Française ne constitue pas non plus une solution à l'insécurité et à l'instabilité de la région. Ce n'est pas la création d'un marché commun mais la lutte contre l'instabilité et l'insécurité qui doit être un préalable. Un marché commun ne fonctionne que dans la paix et le respect mutuel. Chaque membre y adhère en toute liberté et selon ses intérêts. Avant l'accession du FPR au pouvoir, les autorités rwandaises, burundaises et zaïroises avaient mis en place la CEPGL, la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, dont l'évolution devait conduire progressivement vers un marché commun où la liberté de circulation des biens et personnes aurait été garantie. En proposant un marché commun, l'ex-sous-secrétaire d'Etat américain aux Affaires africaines et le Président français n'apportent rien de nouveau. Mais en réalité ils recourent à ce bon concept pour légaliser l'exploitation des ressources minières et forestières du Kivu par les Tutsi rwandais et apparentés (Hema, Hima et autres Banyamureng e), sous-traitants des sociétés occidentales et pour y assurer leur domination. Arguer que la RDC y trouvera son compte par une bonne gestion de ses richesses frontalières par les sociétés rwandaises, par la perception des taxes et des droits de douanes et par l'utilisation des ports de Mombasa et de Dar-es-Salaam, c'est prendre les dirigeants congolais pour des idiots et des incapables. S'il n'en était pas ainsi, les Américains et les Britanniques ne préféreraient pas traiter avec le Rwanda, le voleur, au lieu de s'adresser à l'Etat congolais, le propriétaire et Herman Cohen et Nicolas Sarkozy n'oseraient pas suggérer à la RDC de partager ses ressources avec l'envahisseur, le pilleur et le fauteur de troubles et l'assassin de ses enfants. Leur mépris pour les dirigeants congolais va jusqu'à leur présenter comme un avantage supplémentaire l'utilisation des ports de l'Afrique orientale alors que la RDC a toujours acheminé les produits d'exportation et d'importation du Shaba et du Kivu par ces ports?⁸

Les autorités congolaises sont certes, pour le moment, incapables de garantir la sécurité de sa population et l'intégrité de son territoire, se comportent comme des complices des agresseurs rwandais et ougandais à cause du noyautage des institutions congolaises, s'avèrent mauvais gestionnaires, mais la meilleure attitude n'est pas de leur mettre les bâtons dans les roues mais de les aider à consolider le processus démocratique et les institutions de la RDC encore fragiles. A la fin de leur mandat le peuple congolais les jugera s'il y a des élections libres et transparentes. Quoi qu'il en soit leur incapacité ne justifie pas que le peuple congolais renonce à sa souveraineté et à l'intégrité de son territoire et supporte les violations de ses droits commises par les envahisseurs

rwandais et ougandais avec l'aide ou le silence complice des démocraties occidentales. Toute cession du Kivu, sous quelle que forme que ce soit, sera remise en question par les patriotes congolais actuels ou futurs, ce qui engendrera une nouvelle instabilité.

Kigali roule pour les Anglo-saxons

Une solution adéquate à l'instabilité de la région des grands lacs ne peut être trouvée qu'en reconnaissant les véritables causes de cette situation. Avant la prise du pouvoir au Rwanda par le FPR la paix régnait dans la région des Grands Lacs. L'on ne peut donc pas attribuer l'insécurité dans la région à « la superficie petite » et à la « démographie dynamique » du Rwanda. Il a depuis longtemps été confronté à ces difficultés comme le Burundi voisin. Pour autant ni ce pays ni le Rwanda de Habyarimana n'ont attaqué la RDC. Chaque pays doit trouver des solutions à ses difficultés dans le respect du droit international. Le FPR n'aurait pas non plus envahi la RDC s'il n'avait pas été instrumentalisé par les Américains et les Britanniques pour étendre leur zone d'influence à la riche RDC en installant à Kinshasa un pouvoir servile. Les patrons du FPR avaient compté sur Laurent-Désiré Kabila mais celui-ci s'est montré nationaliste et indépendant et il a mystérieusement été éliminé. Ils ont intronisé « son fils Joseph Kabila » mais il ne semble pas faire non plus leurs affaires car il a osé signer un contrat avec les Chinois. Il sied de faire remarquer que sa position est plutôt ambiguë. Il doit être tiraillé entre ses parrains rwandais agissant pour le compte des Américains et des Britanniques et certains patriotes congolais de son gouvernement. Quant à Paul Kagame et à Kagame Museveni, ils ont choisi d'être les valets obséquieux de leurs maîtres anglo-saxons sans se préoccuper des conséquences sur les peuples de la région des grands lacs et même sur leurs congénères tutsi. Leur tâche est plus facile que celle de Joseph Kabila puisqu'ils n'ont aucune opposition.

L'instabilité de la région des grands lacs est donc due au non respect du droit international par les Américains et d'autres puissances alliées, qui instrumentalisent les régimes minoritaires, maniabiles et sans assise populaire réelle, pour s'emparer des richesses de la RDC, de la protection contre toute poursuite judiciaire qu'ils garantissent à leurs serviteurs et de l'absence de régimes démocratiques solides soucieux de l'intérêt de leurs peuples et du développement de la région.

Si les responsables des démocraties occidentales respectaient les peuples de la région des grands lacs et ne jouaient pas au plus malin, ils aboutiraient à la conclusion évidente que la véritable solution au problème d'instabilité et d'insécurité dans la région des Grands Lacs passe par la lutte contre l'impunité, le respect du droit international tel que l'intégrité du territoire de la RDC et le renforcement ou l'instauration d'une véritable démocratie dans tous les pays de la région et en particulier au Rwanda, source du drame des peuples rwandais et congolais.

Le rêve des Rwandais, des Congolais, des Burundais et des Ougandais y compris la majorité des Tutsi est de vivre en paix entre eux, d'avoir des régimes démocratiques où la liberté et l'égalité devant la loi sont garanties à chacun et de

coopérer en toute souveraineté pour leur développement économique, social et culturel. Ces objectifs pourraient être réalisés au bénéfice de tous y compris des occidentaux si le nouveau président américain, Barack Obama, garde sa hauteur et ne s'égaré pas, comme les responsables politiques français ou d'autres démocraties occidentales, dans des considérations bassement matérielles en oubliant ses discours sur la démocratie, la justice et les droits de l'homme. Il doit être clair que la nouvelle Amérique d'Obama et les autres puissances démocratiques sont décidées à promouvoir les valeurs de justice équitable, de démocratie et de droits de l'homme. Et tout le monde gagnera dans ce changement car la paix, la confiance, la démocratie responsable et le respect du droit sont source de prospérité.

Puisse ce jour advenir du vivant des Bernard Kouchner, Louis Michel, Bill Clinton, Jean Carbonare, François-Xavier Verschave de Survie-France, de Partick Saint-Exupéry, de Jean-Christien, des journalistes Colette Braeckman et Marie Gros et autres défenseurs ingénus ou soudoyés par Paul Kagame pour qu'enfin ils se rendent compte combien les peuples rwandais, congolais, burundais et ougandais ont beaucoup souffert du cynisme, de la cruauté et des massacres et autres atrocités que la bande à Kagame a organisés, provoqués ou perpétrés.

*Jean Charles Murego,
Bruxelles, février 2009*

¹ Groupe international des Eminentes Personnalités, *Le génocide qu'on aurait pu stopper*, rapport remis le 7 juillet 2000, paragraphe 14.3

² Déclaration Publique de Carla Del Ponte le 17 avril 2000 telle que rapportée par Charles Onana in : *Silence sur un attentat. Le scandale du génocide rwandais*, Paris, Editions Duboiris, 2003, p.77.

³ Roméo Dallaire, *J'ai serré la main du diable La faillite de l'Humanité au Rwanda*, Outremont-Québec, Libre Expression, 2003, p.632.

⁴ Pour plus de détails sur ces termes, lire : Gaspard Musabyimana, *Le mythe des mots. Recherche sur le concept akazu et ses corollaires*, Paris, Editions L'Harmattan, 2008.

⁵ « *Looking back to the first day of the crisis, 1 October 1990, why did we automatically exclude the policy option of informing Ugandan President Museveni that the invasion of Rwanda by uniformed members of the Ugandan Army was totally unacceptable, and that the continuation of good relations between the United States and Uganda would depend on his getting the RPF back across the border? That the RPF were children of the Tutsi refugees of 1959-63 who were forbidden to return gave the event a certain romantic poignancy. Had we analyzed the potential for disaster, however, we probably would not have silently acquiesced in the invasion* ». Citation tirée d'un article publié par Herman Cohen dans le *New York Times* du 16 décembre 2008.

⁶ Herman Cohen, *Can Africa Trade its way to peace*, article publié dans le *New York Times* du 16 décembre 2008.

⁷ Nicolas Sarkozy, Président de la République Française, Message de vœux de nouvel an du 19 janvier 2009 au corps diplomatique.

⁸ Honoré Nbanda-Nzambo Ko Atumba, président national de l'APARECO, Lettre ouverte à Nicolas Sarkozy, président de la République Française du 20 janvier 2009. Analyse des propositions de solution du Président français au problème d'instabilité de la région des Grands Lacs lors de son message de vœux de nouvel an au corps diplomatique.